

L'an deux mil vingt-deux, le vingt janvier, à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHABRIER, LAVALADE, ZELMAR, PAILLOU, JONES, BESSON, DILLERIN, GERVAIS, GRENON, GROS, PLANCHET, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Etaient excusés : Mesdames BOURG, SIMONNEAU et Messieurs BOURDEAU, GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Madame Nadine ZELMAR

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité sans observation.

I - Délibération : validation du Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) et autorisation signature des documents

L'État a proposé aux collectivités la mise en œuvre d'un Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE) pour soutenir la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires.

Signé sur la durée des mandats municipal et communautaire, le CRTE a vocation à traiter les enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

L'ensemble des acteurs de la société civile, notamment les conseils de développement, les associations et les partenaires économiques peuvent être mobilisés.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat doivent être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

L'État veut faire du CRTE l'outil privilégié de contractualisation et de dialogue avec les territoires en regroupant l'ensemble des contractualisations existantes et en mettant en cohérence les différents dispositifs, tels que la DETR, la DSIL ou encore des appels à projets nationaux.

L'État et la Communauté d'agglomération ont signé le 16 juillet 2021 un protocole d'engagement définissant les modalités d'élaboration du contrat et rappelant les grandes priorités du Projet d'agglomération. Les cosignataires s'engagent à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

Un diagnostic a été réalisé, portant sur un portait de territoire, un état des lieux écologique et une analyse des forces et faiblesses du territoire ; il a amené à l'identification d'enjeux répartis en 4 grandes orientations :

- S'appuyer sur l'attractivité du territoire comme moteur de la cohésion économique et sociale au service des communes
- Devenir le premier territoire littoral neutre en carbone en renforçant une mobilité intermodale propre et une performance énergétique exemplaire
- Renforcer la résilience du territoire par la régénération de sa biodiversité sur terre et en mer
- Faire de l'agglomération un espace de solidarité en garantissant la qualité de son cadre de vie.

L'ensemble des partenaires que sont les 28 communes et la Communauté d'agglomération de La Rochelle, l'État à travers la Préfecture de Charente-Maritime, l'ADEME, la Banque des Territoires, et le Département de Charente-Maritime s'engagent à assurer une mise en œuvre effective de ces orientations à travers un plan d'actions. Celui-ci sera évolutif sur la durée du contrat afin de s'adapter aux projets du territoire. Une instance regroupant les représentants des acteurs engagés se réunira une à deux fois par an pour suivre la mise en œuvre du plan d'action et le faire évoluer en fonction des enjeux et priorités du territoire.

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le Contrat de relance et de transition énergétique ainsi que ses annexes,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son.a représentant.e à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

***Après délibération et à l'unanimité des voix, les Membres du conseil municipal, décident :
De valider le Contrat de relance et de transition énergétique ainsi que ses annexes,
D'autoriser Monsieur le Maire ou son.a représentant.e à signer tous les documents
nécessaires à cet effet.***

II - Délibération annule et remplace celle en date du 23/11/2021 : validation et signature du projet de convention « Etudes et Travaux » avec le Département concernant l'aménagement du carrefour à Cagné

Il est prévu de passer entre :

Le Département de la Charente-Maritime, représenté par son Président en exercice, Mme Sylvie MARCILLY, agissant par M. Michel DOUBLET Vice-Président du Département en application de la délégation de signature qui lui a été donnée par la Présidente du Département le 2 juillet 2021 et la commune de Saint-Christophe représentée par M. Philippe CHABRIER, son Maire, dûment habilité et agissant en application de la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, un projet de convention pour les études et travaux d'aménagement du carrefour lieudit « Cagné » route départementale 264 afin d'améliorer la sécurité des usagers. Le coût total hors taxes des études et travaux est estimé à 62 249,10 € HT répartis de la manière suivante : Etudes : 2 249,10 € HT _Travaux : 60 000,00 € HT. La participation communale s'élèverait à 24 899,64 € HT. M. le Maire présente le projet d'aménagement et de la convention aux Membres du conseil pour avis.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal

- ***approuve le projet de convention entre le département et la commune pour les études et travaux relatifs à l'aménagement du carrefour lieudit « Cagné » RD n° 264***
- ***autorise M. le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.***

III - Délibération : adhésion au service « retraite » du Centre de Gestion 17 pour les agents CNRACL

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers, S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de Saint-Christophe et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE, à l'unanimité,

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

IV - Questions diverses

1°) Appels à projets concernant les « actions collectives dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie – 2022

Mme Jones fait part au conseil de la possibilité d'accueillir un atelier collectif de sophrologie comme en 2021 à destination des personnes âgées de 60 ans et plus. Les conditions financières sont les mêmes. Il faut déposer un dossier avant le 31 janvier 2022.

Le Conseil souhaite donner une suite favorable.

2°) Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, Mathilde ROUSSEL (Vice-Présidente de la CdA en charge du PAT) souhaite réunir, en début de printemps, les élus des communes en

position de responsabilité : élu en charge de la restauration et un élu en charge du développement durable- environnement-transition écologique et demande à chaque commune les coordonnées de ces élus.

Pour Saint-Christophe, il s'agira de Mesdames JONES et ZELMAR.

3°) Courrier du Collectif Eau Publique 17

M. le Maire donne lecture aux membres du conseil du courrier reçu du CEP17 sollicitant une subvention d'un montant de 70 euros pour l'année 2022 afin de lui permettre de poursuivre leurs actions.

Après discussion, il est décidé de reporter la décision au prochain conseil après avoir de nouveaux éléments concernant ce collectif.

4°) Repas des Aînés 2022

Après avis du conseil, il est décidé de prévoir le repas des aînés le dimanche 8 mai 2022

La commission va se réunir pour l'organisation : traiteur, animation, etc.

5°) Terrain route de la Mazurie en face l'aire de la Garenne

Le contrat de location a été signé par le propriétaire.

L'entretien doit être assuré par la commune ainsi que l'aménagement en herbe et fleurs pour délimiter les espaces de stationnement.

6°) travaux sur la commune

- Puyvineux : les travaux de pluvial dans l'impasse du chemin de la ville ont commencé.
- La Girardière : reconnaissance des travaux de pluvial à faire sur le secteur

7°) Préfecture : demande de nomination d'un référent « Laïcité »

Le décret formalisant les missions de ce référent est en attente à ce jour.

La décision de nomination sera prise ultérieurement.

8°) Antenne relais (Vincent LAVALADE)

M. LAVALADE indique que des informations complémentaires ont été demandées auprès de l'opérateur Orange. Celui-ci a confirmé que l'antenne est reliée à la 4G. La 5G n'est pas encore activée sur cette antenne.

9°) Chemin des fous (Philippe BESSON)

Le stationnement des véhicules et la présence des containers à poubelles gênent régulièrement la circulation, en particulier des engins agricoles.

La commune attend la fin des travaux pour aménager un parking supplémentaire. Les riverains disposent par ailleurs de places de stationnement sur leur propriété. Les containers à poubelles ne doivent pas rester sur le domaine public. Un rappel est fait sur le bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.